

Département de l'Isère
 Arrondissement
 de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
 de
 MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le mardi 21 février 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Date de la convocation : 9 février 2023

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL arrivée à 19h38 (point 1), Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR arrivée à 19h45 (point 1), Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN arrivée à 19h36 (point 1), Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Alexandra DURY, Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sukran BOYRAZ (pouvoir à Frédéric VIAL), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC),

Date de convocation : 9 février 2023.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe PAUGET

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : 23

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°09-2023 : Modification des tarifs à la Maison Ravier

En prévision de la saison 2023 à la Maison Ravier,

Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- FIXE les tarifs suivants pour la Maison Ravier comme suit :

Entrée	Adulte de plus de 18 ans	6€
	Plus de 60 ans	5€
	Jeunes de moins de 18 ans	Gratuit
	Morestellois sur présentation d'un justificatif	Gratuit
	Adhérents AMRA	Gratuit
	Personne porteuse de handicap (sur justificatif)	Gratuit
Visite commentée (entrée + commentaires)	Adulte de plus de 18 ans	8€
	De 10 à 18 ans	4 €
	Moins de 10 ans	Gratuit
	Morestellois sur présentation d'un justificatif	3€
	Adhérents AMRA	3€
Visite + animation réalisée par le personnel du musée ou par un intervenant extérieur	Adulte de plus de 18 ans	9€
	De 10 à 18 ans	4€
	Moins de 10 ans	Gratuit
	Morestellois sur présentation d'un justificatif	3€

Accusé de réception en préfecture
 038-213402614-20230221-DEL_9-2023-DE
 Date de télétransmission : 27/02/2023
 Date de réception préfecture : 27/02/2023

	Adhérents AMRA	3€
Animation enfants réalisée par le personnel du musée ou par un intervenant extérieur		3€
Animation tout public réalisée par le personnel du musée ou par un intervenant extérieur.	En intérieur	Prix d'entrée uniquement (cf.1ere ligne)
	En extérieur	Gratuit
Animations organisées par la ville et Journées du Patrimoine,	Adulte à compter de 18 ans	Gratuit
	Jeunes de moins de 18 ans	Gratuit
	Morestellois sur présentation d'un justificatif	Gratuit
	Adhérents AMRA	Gratuit
Musées en fête, Rendez-vous aux jardins (1 ^{er} WE juin)	Adulte à compter de 18 ans	3€
	Jeunes de moins de 18 ans	Gratuit
	Morestellois sur présentation d'un justificatif	Gratuit
	Adhérents AMRA	Gratuit
Visite groupe constitué	Visite commentée groupe adultes (entrée par personne + commentaires)	8 €
	Accompagnateur groupe adultes 20 personnes min.	Gratuit
	Visite groupe adultes par conférencier extérieur (entrée par personne)	8 €
Etablissements scolaires de Morestel	Visite scolaire Morestel et ou un atelier et ou intervention en classe	Gratuit
Etablissements scolaires hors de Morestel	Visite scolaire et un atelier et intervention hors les murs	Forfait de 100€
Etablissements scolaires hors de Morestel	Visite, atelier à la Maison Ravier / Faites des arts	Forfait 35€/heure/classe
Etablissements scolaires hors de Morestel	Intervention en classe	Forfait 35€/heure/classe
	Visite commentée groupe jeunes centre social, MJC, CCAS	Gratuit
	Accompagnateur centre social, MJC, CCAS	Gratuit
	Visite commentée groupe adultes centre social, MJC, CCAS (entrée par personne)	1 €
	Accompagnateur centre social, MJC, CCAS	Gratuit
	Visite comm. Par bureau touristique de Morestel (établir convention)	5€
BOUTIQUE		
Carte postale	carte postale	1€
	Lot de 10 cartes postales	9€
Livre	Ravier/Turner (2007)	10€
	FA Ravier (2016)	20€
	Trésors d'une collection privée	20€
	Dragan Dragic	17€
	Jean Vinay	7,50€
	Camille et Paul Claudel	15€
	Victor CHARTON	5€
	La fleur à Lyon	5€
	Josef Ciesla	5€
	Madeleine Lambert	10 €
	Jim Leon	8€
	Jeanne Bardey	3€
	Edouard D'Aprvil	5€
Georges Rouault	10€	
Affiche	Affiche	1€
Mug	Mug Ravier	5€
Gobelet	Gobelet Ravier	1€

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20230221-DEL-9-2023-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Crayon	Crayon à papier	2€
sac	Sac en coton	5€
Magnet	Magnet	3.90 €
	Lot 5 magnets	15€
Pot de miel	Pot de 125g	2€
	Pot de 250g	4€
Livre mis en dépôt	Emile Simonod	39€ marge pour la commune : 30%
Médaille mise en dépôt	AMRA	10 € marge pour la commune : 30%
Gomme Morestel édition OT		2,50 €
Stylo Pinceau édition OT		3 €
Stylo tube peinture édition OT		3 €
Toile sur Chevalet Ravier – Baigneuse au bord d'étang édition OT		5 €
Toile sur Chevalet Ravier – Etang de la Levaz édition OT		5 €
Cahier de coloriages – Morestel édition OT		2 €
Coffret Magnets Puzzle – Morestel édition OT		4,50 €
Drôle d'aventures au musée éditions Glénat		14,90 €
30 activités pur artiste en herbe éditions Glénat		19,90 €
Catalogue Forêt, un moyen- âge enchanté ? éditions Snoeck		22 €
Autres Dépôt	Livres, cartes, affiches...	30% marge sur le prix de vente unitaire pour la commune
Vente à l'office de tourisme intercommunal des balcons du Dauphine	Tout produit de la boutique Maison Ravier	30% de remise sur le prix de vente indiqué dans la présente délibération
Achat d'articles pour revente à la boutique Maison Ravier	Livres, cartes, affiches et autres goodies...	Achat avec remise négociée entre 20 et 30% HT auprès du revendeur.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 21 Février 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.
AFFICHAGE LE :

Frédéric VIAL

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20230221-DEL-9-2023-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date la plus tardive de sa publication/notification ou de sa réception par le représentant de l'Etat.